

Vœu pour le CA du Collège du Moulin à Grande-Synthe

Mercredi 4 décembre 2024

Nous, représentants et représentantes des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du collège du Moulin, dénonçons la baisse de dotation de fonctionnement attribuée par le Département du Nord. La dotation passe de 101 554 € en 2024 à 47 727 € pour l'année 2025, soit une baisse de 53 %, alors que les dépenses liées à l'énergie restent encore très élevées et que l'inflation de ces deux dernières années a fait augmenter bon nombre de factures.

Pour pouvoir payer les factures d'énergie, l'établissement a pour obligation de prélever 17 921 € dans ses fonds de roulement alors que ces derniers n'étaient pas trop élevés, et que cet argent aurait pu permettre, comme depuis quelques années, à améliorer l'accueil et les conditions de travail des élèves et des personnels. De plus, même avec ce prélèvement, le collège va devoir fonctionner avec une baisse de 35 % de ses moyens par rapport à l'année dernière, c'est-à-dire avec 35 900 € de moins. Qui peut dire et croire que cela sera sans conséquences sur la qualité d'accueil au collège et les conditions de travail des élèves et des personnels ?

Une telle baisse de moyens oblige à faire des choix pour proposer, aujourd'hui, un budget en équilibre sans pour autant être assuré de pouvoir, à terme, tenir les baisses ou économies proposées. En effet, il y a encore beaucoup d'incertitudes concernant les coûts énergétiques ou des matières premières comme le papier, par exemple. Dans ce contexte, même si nous ne remettons pas en doute la sincérité du budget présenté par madame la gestionnaire aujourd'hui, il nous paraît difficile de croire que nous pourrions tenir ce budget sans devoir effectuer de nouveaux prélèvements sur les fonds de roulement ou sans s'imposer de nouvelles dégradations de travail.

Parallèlement à cette baisse de dotation, le Département réduit ou supprime le financement d'aides pour les familles (ARC) ou de dispositifs pédagogiques (Collège au cinéma, PEDC). Il a réduit également la quotité horaire des prestations externes d'entretien du collège à la rentrée 2024. En effet, après avoir externalisé l'entretien des collèges et réduit le nombre d'agents titulaires, le département réduit maintenant les prestations externes. Le collège du Moulin a vu, cette année, ses prestations externes passer de 11 heures à 3 h par jour. Outre le fait que cela nuit, une nouvelle fois, à la qualité d'accueil et que cela va certainement accentuer les dégradations dans l'établissement à moyen terme, cette décision est humainement inacceptable. Inacceptable, parce qu'elle touche des personnels, qui, malgré des conditions de travail précaires, s'investissent pleinement dans leur mission depuis plusieurs années au collège du Moulin. Inacceptable pour les trois agents titulaires du collège dont la charge de travail est déjà très importante, et qui ne peuvent pas pallier cette baisse de prestation sauf à prendre des risques pour leur santé.

Toutes ces mesures vont encore dégrader les conditions d'accueil et de travail des élèves et des personnels dans le collège qui est pourtant, rappelons-le, en éducation prioritaire renforcée. Nous soulignons, bien sûr, le travail de madame la gestionnaire pour la réalisation du budget présenté aujourd'hui avec de telles contraintes budgétaires. Celui-ci fait preuve de sincérité au vu de la dotation insuffisante pour notre collège, mais nous contraint à faire des choix incertains et à l'encontre de l'intérêt du collège, des élèves et des personnels.

Pour ces raisons, nous, représentants et représentantes des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du Collège du Moulin appelons à voter contre le budget. Nous demandons au département que la dotation de fonctionnement soit revue à la hausse, avec un complément d'au moins 27 800 €, ce qui maintiendrait les moyens au moins à la hauteur de ce qu'ils étaient en 2022 avant la forte hausse des coûts énergétiques. Nous demandons également que la quotité horaire des missions externes d'entretien soit rétablie, au moins à ce qu'elle était l'année dernière, à savoir 11 heures par jour.

Tout comme l'État, le Département doit assurer les besoins des collèges publics dont il a la charge. L'urgence est de redonner aux établissements les moyens financiers et matériels de fonctionner, d'assurer des conditions de travail décentes aux personnels et aux élèves sans mettre en péril les crédits pédagogiques déjà bien réduits. Nous invitons les membres de ce conseil d'administration à soutenir ce vœu en votant contre le budget.